

**EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE**

OBJET: Stationnement Agence Mobile Maison Pour tous

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande de Madame SALVI

CONSIDERANT que pour permettre l'organisation et le bon déroulement de l'organisation, il est nécessaire de réglementer le stationnement.

**ARRETE**

**Article 1er** : Le stationnement de tous véhicules étrangers à l'organisation de cette rencontre sera interdit sur 3 places de stationnement.

**LE MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024  
DE 14H00 à 17H00**

**Article 2** : Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

**Article 3** : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- MADAME SALVI

ARBOIS, le 20 aout 2024  
Madame La Maire,

Valérie DEPIERRE

